

BUREAU D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE DE SANTÉ CANADA & OUTILS D'ANALYSE DE LA PARTIE VII DE LA LLO

Bureau d'appui aux communautés de langue officielle de Santé Canada

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles à Santé Canada.

- Favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et soutenir leur développement.
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.
- Vieilles à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre ces engagements.

Mandat

- Améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM.
- Promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à Santé Canada.
- Vieilles à ce que Santé Canada prenne des mesures positives pour mettre en œuvre l'article 41 de la Loi sur les langues officielles tout en respectant les champs de compétence des provinces et territoires.

Rôles

- Administrer le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), précédemment appelé le Programme de consultation pour les langues officielles en santé, qui fait partie du Plan d'action pour les langues officielles - 2019-2023. Investir dans notre avenir.
- Promouvoir et établir des partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que les provinces et les territoires.
- Fournir des conseils aux parlementaires et aux bureaux régionaux de Santé Canada afin de les aider dans l'application de la partie VII de la Loi sur les langues officielles.
- Évaluer et rendre à jour des plans d'action gouvernementaux et des rapports de situation concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.
- Engager les CLOSM et divers intervenants afin de répondre aux besoins en santé de leurs membres.
- Appuyer les activités liées au Comité consultatif fédéral du portefeuille de la santé pour les CLOSM du Canada, et
- Soutenir la recherche sur les possibilités en santé des CLOSM afin d'appuyer le développement de politiques en matière d'accès aux services de santé.

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ... NOTRE PRIORITÉ

Le Programme pour les langues officielles en santé

Le Programme pour les langues officielles en santé (PLOS), lancé en 2003, vise à améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Le programme inclut les trois composantes suivantes qui se renforcent mutuellement.

- Formation et maintien en poste des professionnels de la santé**
Santé Canada fournit un soutien aux établissements de formation postsecondaire afin d'améliorer la disponibilité des fournisseurs de services de santé bilingues partout au pays et plus particulièrement dans les régions où les besoins des CLOSM sont les plus grands.
 - Le Consortium national de formation en santé (CNFS), qui comprend un secrétariat national et 10 établissements postsecondaires membres hors Québec, offre plus de 100 programmes de santé en français dans huit provinces et collabore avec les établissements de santé pour offrir des stages et des placements à ses étudiants.
 - L'Université McGill offre une formation linguistique aux fournisseurs de soins de santé existants, ainsi que des bourses et des stages pour intégrer les professionnels de la santé dans les régions où les besoins en services en anglais sont importants.
- Réseautage en santé**
Les réseaux de la santé travaillent avec divers partenaires (communautés, décideurs, professionnels de la santé, professionnels de la santé et établissements d'enseignement postsecondaire) afin d'établir des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM. Les destinations cibles pour cette composante sont :
 - La Société Santé en français (SSF), qui compte 16 réseaux répartis dans toutes les provinces et tous les territoires (sauf le Québec) pour les communautés francophones en situation minoritaire.
 - Le **Connectivity Health and Social Services Network (CHESN)**, avec ses 23 réseaux et 10 réseaux-séniels répartis à travers le Québec, pour les communautés anglophones en situation minoritaire.
- Projets d'accès aux services de santé**

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ... NOTRE PRIORITÉ

OUTIL D'ANALYSE - PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)

Évaluer l'impact de l'initiative sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Posez vous les questions suivantes avant ou pendant l'élaboration ou le renouvellement de votre initiative

Langue mise en œuvre, et ce que mon initiative pourrait avoir un impact sur des personnes ou fait partie des CLOSM?

Comment puis-je en apprendre davantage sur les besoins des CLOSM?

Comment puis-je m'assurer que les besoins des CLOSM sont pris en compte dans mon initiative?

Comment est-ce que je pourrais améliorer l'accès aux services de santé pour les CLOSM?

Si je fais modifier le contenu de mon initiative pour répondre aux besoins des CLOSM, comment puis-je m'assurer que les besoins des CLOSM sont pris en compte dans mon initiative?

De quelle manière pouvons-nous démontrer concrètement des effets positifs sur les CLOSM à l'aide de données analytiques et de données qualitatives?

Autre changement requis

Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle est à votre service. Communiquez avec nous! health-baclo@canada.ca

OUTIL DE SOUTIEN POUR L'ANALYSE D'IMPACT SUR LES LANGUES OFFICIELLES

PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Objectif : Améliorer l'accès à la santé / Soutien à la santé / Santé publique / Autre (préciser)

Date de soumission : _____

Compilé par (indiquer nom de la direction) : _____

Le Partie VII de la Loi sur les langues officielles (LLO) engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à soutenir leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

À Santé Canada, l'application de la Partie VII implique, d'une part, l'amélioration de l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et, d'autre part, leur inclusion dans les initiatives nationales, lorsque pertinent.

Vous devez évaluer l'impact de votre initiative sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et, en outre, vous assurer que les besoins des CLOSM sont pris en compte dans votre initiative.

Trois principes guident les activités liées à l'application de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles : la qualité des services et la sécurité du patient dans la langue de préférence.

L'objectif du présent outil est de permettre de répondre aux exigences relatives à la Partie VII de la Loi sur les langues officielles (LLO) et de soutenir les employés pour compléter l'analyse d'impact nécessaire lors du développement d'un mémoire au Cabinet ou d'une proposition au Conseil du Trésor ou vue d'élaborer une initiative.

Le présent outil, une fois complété sera remis au Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) en situation minoritaire.

Pour toute question ou besoin de clarification, veuillez contacter le BACLO à l'adresse ci-dessous : health-baclo@canada.ca

Titre du dossier : IDENTIFICATION DU DOSSIER

Description/Objectif de l'initiative : _____

Nature du dossier : _____

Politique : _____ Service : _____

Programme : _____ Autre (SVF, veuillez préciser) : _____

Loi/Réglementation : _____

OFFICIAL LANGUAGE COMMUNITY DEVELOPMENT BUREAU

Our mandate...

- Increasing access to health services for official language minority communities
- Fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society

Projects Health Services Research Support
Retention Innovative Partnerships
Mobilization Training
Access Vitality
Communities Results
Active Offer

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Bureau d'appui aux communautés de langue officielle
Direction des programmes et des politiques de soins de santé
Direction générale de la politique stratégique

2021

VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ... NOTRE PRIORITÉ

LE COMITÉ CONSULTATIF FÉDÉRAL DU PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ POUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE DU CANADA - MANDAT PRÉAMBULE

L'article 41 de la Loi sur les langues officielles engage le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En vertu de cet article, il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement.

Les membres du portefeuille de la santé, y compris Santé Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Agence de la santé publique du Canada s'engagent à tenir compte des incidences de leurs activités sur les communautés de langue officielle au cours des étapes de la planification, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la reddition de comptes. Pour faciliter l'intégration des besoins de ces minorités, les membres du portefeuille ont convenu de créer le Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (CCFPS-CLOSM).

FONCTION

Le CCFPS-CLOSM (le comité) relève du portefeuille de la Santé et joue un rôle d'appui à la haute gestion de chaque organisation membre dans l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte des minorités francophones et anglophones du Canada. Le mandat de ce comité consultatif consiste notamment à :

- Aborder les besoins en matière de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- Consulter les communautés à propos des politiques et des priorités du portefeuille de la Santé qui touchent directement les CLOSM;
- Encourager des discussions de travail et échanger des connaissances, des outils et des meilleures pratiques en matière de promotion des langues officielles;
- Favoriser le réseautage, la collaboration et la coordination entre le gouvernement et les partenaires communautaires;
- Rendre compte aux administrateurs généraux du portefeuille de la Santé des discussions du comité ainsi que des résultats et des recommandations qui en découlent par le biais d'un rapport annuel.

Les administrateurs généraux concernés sont le sous-ministre de Santé Canada, le président des Instituts de recherche en santé du Canada et le président de l'Agence de la santé publique du Canada.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DONNÉES ET LA RECHERCHE PORTANT SUR LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE ET LA SANTÉ, 2020-2023.

Mandat Le Groupe de travail sur les données et la recherche (GT) portant sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et la santé se rapporte au Comité consultatif fédéral du portefeuille de la Santé pour les CLOSM du Canada (Comité consultatif).

Le GT vise à mieux comprendre et coordonner les efforts de recherche et de collecte de données de ses membres concernant les CLOSM et la santé, à appuyer le Comité consultatif et à informer de futures décisions en matière de recherche et de données.

Le GT se concentre sur les questions touchant l'accès aux services de santé en anglais et en français - selon le choix de l'utilisateur - et sur la qualité et la sécurité des soins de santé (de la prévention au traitement) offerts dans un contexte de discordance linguistique entre le patient et le soignant. Les activités du GT sont alignées avec les priorités du portefeuille fédéral de la Santé.

Un plan de travail détaillé présente les activités prévues du GT sur une base annuelle. Le plan doit être approuvé par le Comité consultatif. L'état d'avancement des activités sera présenté au Comité consultatif, et des ajustements pourront être apportés, au besoin. Le premier mandat du GT sera pour la période de 2020-2023 et pourra être renouvelé au besoin, après évaluation par le Comité consultatif.

Présidence Le GT est coprésidé par un représentant du portefeuille fédéral de la Santé et un représentant communautaire. Le mandat des coprésidents est d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement.

Secrétariat Les fonctions de secrétariat sont assurées par le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle (BACLO) de Santé Canada.

Membres Le GT est composé de représentants issus des organisations bénéficiaires ciblées du Programme pour les langues officielles en santé (Community Health and Social Services Network, Société santé en français, Université McGill, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne, Consortium national de formation en santé), de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, du Conseil de recherche en sciences humaines et des organisations gouvernementales fédérales faisant partie du Comité consultatif.

D'autres institutions gouvernementales et intervenants communautaires et académiques peuvent être invités à devenir membres ou à se joindre aux rencontres en tant qu'invités ou observateurs, ou encore à titre de conférenciers pour présenter sur des enjeux liés au mandat.

To learn more about Part VII of the Official Languages Act at Health Canada contact: hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca

Pour en savoir plus sur la Partie VII de la Loi sur les langues officielles à Santé Canada : hc.olcdb-baclo.sc@canada.ca